

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°36-01-1917 Arrêté promulguant le décret du 18 Octobre 1916 prohibant divers produits à la sortie des Colonies et Pays e protectorat autres que la Tunisie et le Maroc.-Texte du décret du 18 Octobre 1916.

n°36-01-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 janvier 1917

Numéro JO
n° 243 du 31/01/1917

Date du numéro
31 janvier 1917

VISAS

L'Inspecteur Général des Colonies, Officier de la Légion d'Honneur, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 18 Octobre 1916 prohibant divers produits à la sortie des Colonies et Pays de Protectorat autres que la Tunisie et le Maroc

Vu le Texte du dit décret inséré au Journal Officiel de la République Française du 24 Octobre 1916;

TEXTE INTÉGRAL

arl. 1er.- Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 18 Octobre 1916 prohibant divers produits à la sortie des Colonies et Pays de Protectorat autres que la Tunisie et le Maroc. Art. 2.- Le présent arrêté sera communiqué pour exécution enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

fillon